

Compte-rendu de la séance du jeudi 25 mars 2021
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune nouvelle de RIVES-DU-COUESNON
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la salle des fêtes de Vendel.

Date de la convocation et de l'affichage : 19 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

M.	LEBOUVIER	David
M.	ERARD	Joseph
Mme	CORNEE	Christelle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	PRIGENT	Joël
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	PASQUET	Christian
Mme	PIGEON	Véronique
M.	BLIN	Jean-Yves
M.	TUROCHE	Bernard
M	ROYER	Didier

Mme	CHARRAUD	Isabelle
M	LEMOINE	Loïc
M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M	VALLÉE	Jean-François
Mme	FAVREAU	Lorane
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	TEILLAIS	Emmanuelle
Mme	KAZUMBA	Lelu

Absents excusés (4) dont (4) pouvoirs :

Madame PIGEON Véronique a donné pouvoir à Monsieur LEONARD Gilbert.

Madame ROGER Ramatoulaye a donné pouvoir à Madame Emmanuelle TEILLAIS.

Madame DESGUERETS Chrystèle a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves BLIN.

Madame KAZUMBA Lelu a donné pouvoir à Madame Christelle CORNÉE.

Absente : 1

Madame ANDRÉ BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance :

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux :

-à désigner un secrétaire de séance. **Madame CORNÉE Christelle est désignée secrétaire de séance.**

-pour ceux qui étaient présents lors de la réunion du 17 décembre 2020 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance et à signer le feuillet de clôture du registre des délibérations.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

Intercommunalité :

1-Programme « petites villes de demain » : convention d'adhésion-méthodologie-chef de projet.

Affaires scolaires et périscolaires :

2-Etudes pré-opérationnelles pour le projet de restructuration scolaire et périscolaire.

3-Service de restauration collective scolaire – rentrée 2021.

Aménagement/Urbanisme/Foncier :

4-ZAC de la prairie : présentation de l'estimation du coût d'aménagement des tranches 1 et 2.

Finances :

5-Vote des taux des taxes locales 2021.

6-Taxe *d'habitation sur les logements vacants* (THLV)

7-Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

-Extension de l'école de Vendel

-Travaux de sécurité sur l'église de Saint-Jean-sur-Couesnon

8-Demande de la dotation de solidarité des territoires ruraux (DSIL) dans le cadre du plan de relance lié à la rénovation thermique

-Installation d'un système de pilotage pour la salle des fêtes de Vendel

-Remplacement de la chaudière fioul de la salle des fêtes /cantine de Saint-Jean-sur-Couesnon

9-Tarifs de concessions funéraires.

Domaine et patrimoine

10- Renouvellement du bail emphytéotique relatif à l'immeuble communal sis 7 rue des écoles avec le CCAS.

Décisions du maire

Questions diverses.

1-DCM2021.3.18 Programme « petites villes de demain » : convention d'adhésion-méthodologie-chef de projet.

Monsieur le Maire présente :

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

- outil de relance
- objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement
- aide à la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs
- Apporter les compétences pour la mise en place de la démarche participative et prospective

Au travers de *Petites villes de demain*, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme conçu pour 6 ans (jusqu'en 2026), au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

Le **soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, pour Rives-du-Couesnon, un poste de chef de projet serait recruté par Fougères Agglomération et financé jusqu'à 75% par l'Etat avec un reste à charge de 25% pour Fougères

L'accès à un réseau, grâce au Club *Petites villes de demain*, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Des **financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'Etat et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Les communes bénéficiaires doivent signer une convention d'adhésion. Cette dernière a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (opération de revitalisation de territoire).

La présente Convention a pour objet :

-de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;

-d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;

-de définir le fonctionnement général de la Convention ;

-de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation

-d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires, à savoir Fougères Agglomération et les Partenaires du CRTE.

A l'échelle de la commune de Rives-du-Couesnon, le programme « PVD » vise à favoriser l'émergence d'un projet intégré et équilibré, partagé par les communes fusionnées. La mise en place de la commune nouvelle est récente. A l'appui de la charte de commune nouvelle réalisée lors de la création Rives-du-Couesnon, il s'agit de concilier centralité et proximité pour répondre aux besoins de la population.

Un premier travail au sein du conseil municipal a été de lister les idées de projets à partir de 6 thématiques :

L'environnement : réflexion sur réseau de chaleur entre bâtiments publics, nouvelle offre d'équipements en matériaux bio-sourcés et en énergie passive, plantations de haies bocagères, travail autour de l'agriculture biologique, développement d'une gestion plus respectueuse de la biodiversité, réflexion sur des programmes de désimperméabilisation des sols (parking église de Saint-Jean), renforcement des liaisons douces intra-communale, évolution des commandes de produits d'entretiens plus respectueux de l'environnement et de la santé.

L'aménagement et l'habitat : vers un nouveau PLU pour la commune nouvelle respectueux des identités des 4 bourgs, d'une démarche « écologique » et permettant un développement de l'offre d'habitat adaptée aux besoins des nouveaux arrivants (lotissement, éco-hameau ; logements locatifs sociaux dans le tissu ancien des cœurs de bourgs) ; valorisation du patrimoine bâti (vigilance sur les possibilités d'acquisitions dans l'ancien), travail autour de la revitalisation des centres-bourgs et de la sécurisation des entrées de bourgs (mise à jour des contrats d'objectifs antérieurs et nouvelle programmation).

Les services de proximité: accueil de nouveaux commerces (boucherie), amélioration des conditions d'accueil dans les bibliothèques, réflexion autour d'un pôle santé (infirmières libérales), sur le devenir du syndicat scolaire (SIRS) et de l'alimentation dans les écoles (cantine centrale ?), renforcement de l'offre dédiée à la jeunesse dans l'espace public (aires de jeux, skate park...), une étude sur les capacités d'accueil dans les locaux administratifs et le développement de service numérique.

Le sport : développer un projet autour du sport-nature et renforcer l'offre d'équipements.

L'accueil et l'animation: création d'un marché et d'événements festifs propices à la rencontre et à la convivialité, mise en place d'un budget participatif, attention apportée à tous les âges (des plus jeunes aux seniors).

La communication : développer une stratégie de communication dynamique qui rassemble autour du projet de « Rives du Couesnon » (vidéo de promotion du territoire) et informe les habitants, articulation avec une stratégie touristique (Gîte HTAG ; patrimoine, sentiers de randonnées).

Les premiers mois du programme PVD seront l'occasion d'affiner les priorités, de hiérarchiser les actions souhaitées dans le temps.

Cinq principaux projets sont déjà en cours. Ils sont une priorité pour la commune et sont à conforter dans le cadre du programme :

- **Intégrer et conforter le développement de la ZAC de la Prairie à Saint-Jean**

La Zac de la Prairie a été lancée en 2008, avec une première tranche commercialisée en 2012. La réalisation des tranches 2 et 3 vont être lancées pour créer une offre nouvelle et répondre à la demande. Portée par Rives-du-Couesnon, avec l'appui du cabinet TECAM, celle-ci prévoit la création de 22 logements locatifs sociaux (opération confiée à Fougères Habitat, en collectif et semi-collectifs) et 50 lots à commercialiser (en deux tranches, 30 lots puis 20 lots). Le prix des lots n'est pas encore fixé. L'articulation de cette offre nouvelle avec le tissu existant du bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon est un enjeu important pour le développement de la commune, tout comme l'articulation avec les autres offres en habitat à prévoir dans les trois autres bourgs. Un travail autour de la qualité des espaces publics au sein du périmètre est en réflexion.

- **Réussir le projet de réhabilitation du presbytère de Saint-Georges (Projet HTAG)**

En 2020, la commune a validé les plans de la réhabilitation du presbytère et de l'enclos paroissial de Saint-Georges-de-Chesné. Conduit par le cabinet Désirs d'Espace, le projet vise à transformer ce bâtiment remarquable et sa grange en gîte du futur, lieu d'hébergement d'avant-garde en matière de tourisme durable sur un domaine de 2 hectares. Une offre de 4 gîtes est prévue autour de 5 espaces complémentaires (presbytère, grange, cour, jardin, champ).

Les travaux ont démarré début 2021 et la commune espère une livraison d'ici l'été 2022. Pour ce projet d'un montant d'1,2 millions d'euros, Rives-du-Couesnon a bénéficié du soutien financier important de ces partenaires, à hauteur de 80% (Fonds Leader, Etat, Région, Département, Ademe).

Dans le cadre du programme PVD, il s'agit surtout de conforter la gestion de ce futur établissement au cœur d'un projet de territoire orienté vers le tourisme durable, social et solidaire. Un appel à candidatures vient d'être lancé avec le soutien de la SPL Fougères Tourisme pour recruter le futur gestionnaire.

- **Lancer les actions du contrat d'objectifs de Saint-Marc**

Sur Saint-Marc-sur-Couesnon, un contrat d'objectifs est en cours de réalisation autour de l'aménagement du centre-bourg et du hameau du Patis Buret. Confié au cabinet LAU, il devrait se terminer dans les mois à venir. L'enjeu, au-delà de la finalisation de l'étude, est de conforter la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action. L'étude invite à :

-conforter la réouverture du commerce Restaurant, Bar, Tabac, Epicerie, Jeux en cœur de bourg après les travaux importants réalisés en 2020 sur les parties commerce et logement (terrasse extérieure...)

-un nécessaire changement de prisme de lecture du territoire en s'appuyant sur les liens pour la commune nouvelle : le Couesnon, la continuité entre le Bourg et le Pâtis Buret, les pratiques quotidiennes des habitants entre les bourgs (équipements, commerces, liaisons douces)

-engager des partenariats à l'échelle supra-communale pour apaiser les circulations et développer les mobilités douces aux abords du bourg (*en partenariat avec l'Etat/Département/Agglomération...*)

-de remobiliser les potentiels de développement de l'habitat et explorer finement des pistes de renouvellement du bourg et du Pâtis Buret

- **Engager la rénovation de l'église de Vendel**
- **Restructurer et adapter notre système et périscolaire au sein de Rives-du-Couesnon**

La croissance démographique et l'augmentation de la tranche d'âge des moins de 15 ans pèsent sur la capacité d'accueil de la commune en milieu scolaire.

Une quinzième classe sera ouverte en urgence à la rentrée, sur Vendel. Pour y répondre, la commune vient de lancer la consultation pour une extension de l'école maternelle via un bâtiment adapté (accompagnement par le CEP du Pays de Fougères). Il s'agira de conforter la mise en œuvre financière et opérationnelle de ce projet estimé autour de 450 000 euros.

Rives-du-Couesnon s'interroge sur les besoins autour d'une cantine scolaire centrale, adossée à un projet alimentaire de territoire (circuits-courts, produits bio...). Une première étude interne a été réalisée avec plusieurs scénarios prospectifs. Le choix de la commune s'est porté sur un changement de prestataire pour la cantine dans l'attente de l'approfondissement de ces scénarios par un cabinet spécialisé (étude programmatique et chiffrée).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer convention « Petites villes de demain de Rives-du-Couesnon ».

2-Etudes pré-opérationnelles pour le projet de restructuration scolaire et périscolaire.

Mme Cornée, adjointe référente de la commission aux affaires scolaires et périscolaires informe que la commune a lancé une consultation pour :

- un diagnostic d'usage du RPI du Couesnon,
- un diagnostic architectural du patrimoine bâti scolaire et périscolaire de Rives-du-Couesnon,
- un audit énergétique du patrimoine bâti scolaire et périscolaire de Rives-du-Couesnon,

La mission consiste à réaliser des études pré-opérationnelles qui aboutiront sur un programme d'amélioration du patrimoine bâti scolaire et périscolaire de Rives-du-Couesnon. Ces études ainsi que les préconisations de travaux qui en découleront permettront à la collectivité de définir les futurs investissements dans les prochaines années.

2 offres sont parvenues en mairie. La commission d'appel d'offres réunie ce jour à 14h propose de retenir la l'offre 2 correspondant à la proposition la mieux-disante et répondant à l'intégralité des besoins de la mission.

En conséquence, au vu de l'avis du conseil municipal, Monsieur le Maire ayant délégation du conseil municipal par délibération n° 2020.5.45 du 11 juin 2020, article 4 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite du montant du seuil de transmission des marchés de travaux, fournitures et services au contrôle de légalité (à ce jour 214 000€) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;* » prendra sa décision.

3-Service de restauration collective scolaire – rentrée 2021.

Mme Cornée, adjointe référente de la commission aux affaires scolaires et périscolaires rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il a été convenu que la réflexion portant sur la régie devrait être approfondie.

Le contrat avec le prestataire actuel arrivant à terme, il convient de décider s'il doit être reconduit ou pas. Le cas échéant, la commune choisirait un autre prestataire parmi ceux qui ont fait l'objet de l'étude :

Il est proposé de mettre fin au contrat passé avec l'actuel prestataire Convivio et de passer une convention annuelle à compter de septembre 2021 avec Posabitat selon les caractéristiques tarifaires suivantes :

Niveau	Maternelle	Primaire	Adulte
Prix unitaire TTC	3.05 €	3.50 €	4.50 €
Hors fourniture du pain et autres condiments			

4 - DCM2021.3.19 ZAC DE LA PRAIRIE PRESENTATION DE L'ESTIMATION DU COÛT DE L'AMENAGEMENT DES TRANCHES 1 ET 2

M. Erard, adjoint référent à la commission urbanisme et habitat, rend compte de l'avancée du projet.

M. Roulé du cabinet TECAM reprend quelques explications du plan adopté lors de la réunion du 21 janvier 2021.

-Haie existante conservée

- Espaces verts créés =poumon du lotissement

-Haie bocagère partie nord également conservée.

-Voie de 5.50m de large qui permet de circuler à la fois en voiture et à pieds.

-Nouveauté par rapport au plan validé : liaison piétonne par une petite venelle aménagée en partie ouest.

-Réserve incendie permet de desservir toute l'opération car l'ancienne était trop éloignée des nouveaux lots (200 maxi)

-2 zones pour les ordures ménagère sont prévues avec le principe d'apport volontaire.

Le cabinet Tecam présente une estimation sommaire :

-Approche financière tranche 1 :

	ESTIMATION
<u>TERRASSEMENT-VOIRIE-BORDURES</u>	343 000,00 €
Préparation	11 000,00 €
Terrassements - Revêtements - Signalisation - Mobilier	261 000,00 €
Bordures	71 000,00 €
<u>ASSAINISSEMENT + ESSAIS</u>	225 000,00 €
Assainissement Eaux Pluviales - Eaux Usées	194 000,00 €
Bassin de rétention	24 000,00 €
Essais réseaux assainissement	7 000,00 €
<u>RESEAUX SOUPLES</u>	341 000,00 €
Adduction Eau Potable	76 000,00 €
Basse tension (SDE35)	68 000,00 €
Poste EDF (SDE35+ENEDIS)	30 000,00 €
Réseau Téléphone	44 000,00 €
Réseau GAZ (surlargeur)	0,00 €
Eclairage public (SDE35)	84 000,00 €
Réserve incendie	39 000,00 €
<u>ESPACES VERTS</u>	27 000,00 €
TOTAL H.T.	936 000,00 €
Divers et imprévus HT (5%)	47 000,00 €
TOTAL H.T.	983 000,00 €
T.V.A. 20%	196 600,00 €
TOTAL T.T.C.	1 179 600,00 €

-Approche financière tranche 2 :

	ESTIMATION
<u>TERRASSEMENT-VOIRIE-BORDURES</u>	132 000,00 €
Préparation	11 000,00 €
Terrassements - Revêtements - Signalisation - Mobilier	87 000,00 €
Bordures	34 000,00 €
<u>ASSAINISSEMENT + ESSAIS</u>	109 000,00 €
Assainissement Eaux Pluviales - Eaux Usées	105 000,00 €
Bassin de rétention	0,00 €
Essais réseaux assainissement	4 000,00 €
<u>RESEAUX SOUPLES</u>	177 000,00 €
Adduction Eau Potable	51 000,00 €
Basse tension (SDE35)	43 000,00 €
Poste EDF (SDE35+ENEDIS)	0,00 €
Réseau Téléphone	27 000,00 €
Réseau GAZ (surlargeur)	0,00 €
Eclairage public (SDE35)	56 000,00 €
<u>ESPACES VERTS</u>	8 000,00 €
TOTAL H.T.	426 000,00 €
Divers et imprévus HT (5%)	22 000,00 €
TOTAL H.T.	448 000,00 €
T.V.A. 20%	89 600,00 €
TOTAL T.T.C.	537 600,00 €

Approche financière voie communale :

	ESTIMATION
<u>TERRASSEMENT-VOIRIE-BORDURES</u>	43 000,00 €
Préparation	5 000,00 €
Terrassements - Revêtements - Signalisation - Mobilier	29 000,00 €
Bordures	9 000,00 €
<u>ASSAINISSEMENT + ESSAIS</u>	11 000,00 €
Assainissement Eaux Pluviales	10 000,00 €
Essais réseaux assainissement	1 000,00 €
<u>RESEAUX SOUPLES</u>	0,00 €
<u>ESPACES VERTS</u>	1 000,00 €
TOTAL H.T.	55 000,00 €
Divers et imprévus HT (5%)	3 000,00 €
TOTAL H.T.	58 000,00 €
T.V.A. 20%	11 600,00 €
TOTAL T.T.C.	69 600,00 €

Il est prévu lancer la consultation des entreprises en juillet 2021 pour un début des travaux en septembre 2021.

Pour le stationnement, un revêtement perméable en gravier ou en verdure sera prévu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet global (AVP) et l'estimation sommaire de la viabilisation de la ZAC de la Prairie à Sait-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, tels que présentés.

5-DCM2020.3.20 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal informe du mécanisme de compensation et de vote des taux :

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est affecté à l'Etat jusqu'à sa disparition prévue en 2023. Le gel du taux de taxe d'habitation est maintenu jusqu'en 2022 inclus.

La commune bénéficiera du transfert de la part départementale de TFPB c'est-à-dire que le taux de référence de 2021 pour la commune correspondra à celui voté pour 2020 additionné au taux départemental fixé à 19.90%

Pour rappel, les contribuables de Rives-du-Couesnon se voient appliqués des taux différents selon leur lieu de résidence dans les communes historiques.

Une intégration fiscale progressive sur 12 ans avait été votée. Ce sont bien les taux lissés qui sont appliqués sur chaque commune historique en suivant ce mécanisme calculé en 2 temps :

-Coefficient d'ajustement CA correspondant au lissage des 12 ans corrige les taux moyens pondérés

-Afin de tenir compte de la politique de taux de la commune nouvelle et de l'évolution des bases, un taux correctif uniforme TCU est appliqué

Le conseil municipal est invité à voter les taux pour la TFB et la TFNB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux comme suit :

Taxe foncière bâti : 37.25%

Taxe foncière non bâti : 45.53%

6- DCM2020.3.21 TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

Monsieur le Maire explique que la taxe d'habitation est applicable aux logements vacants lorsque le conseil municipal de la commune selon les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts.

La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation, ou l'emphytéote, d'un logement vacant depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition. Les logements détenus par les organismes HLM et les Sociétés d'économie mixte en sont exonérés.

Sont soumis à imposition : les logements non meublés et non occupés depuis au moins deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition.

Il est précisé qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal est invité à voter l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'assujettir des logements vacants à la taxe d'habitation.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7- DCM2020.3.22.1 DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - EXTENSION DE L'ÉCOLE DE VENDEL- ACQUISITION PREMIER EQUIPEMENT ET MATERIEL

Monsieur le Maire rappelle que le courrier de l'inspectrice académique l'informant de la décision d'ouverture d'une 15^{ème} classe au sein du regroupement pédagogique du Couesnon à compter de la rentrée 2021. Il s'agit d'une classe de maternelle qui ne pourra se situer que sur le site de l'école de Vendel.

Vu l'urgence, il est fait le choix de la construction d'un bâtiment modulaire préfabriqué en usine. L'objectif étant de réduire au minima les temps de construction.

Il informe le conseil municipal qu'une consultation pour un marché public de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de l'école avec un bâtiment modulaire qui sera relié à la chaufferie existante de la salle des fêtes a été lancé.

Ce projet peut être éligible aux aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Les besoins sont les suivants : une classe de 75m², 1 dortoir de 50m², des toilettes-lavabos-douche de 20 m², un hall d'accueil de 30 m² et un local de rangement pour 10 m² soit un total de 185 m².

Pour la rentrée 2021, l'équipement en mobilier et matériel est donné selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Mobilier scolaire	19 465	FINANCEMENT	Taux	montant
		DETR	40%	8 590
Photocopieur	2 021	DSIL	40%	8 590
		Fonds propres		4 297
Total	21 477			21 477

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le plan de financement relatif à l'acquisition du premier équipement et matériel dans la cadre de l'extension de l'école maternelle de Vendel.

SOLLICITE l'aide de l'Etat pour :

-la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la catégorie « soutien aux communes nouvelles » à hauteur de 40% pour 2021

-la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40% pour 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7- DCM2020.3.22.2 DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) –

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - EXTENSION DE L'ECOLE DE VENDEL- CONSTRUCTION ET MISE EN PLACE D'UN BATIMENT MODULAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le courrier de l'inspectrice académique l'informant de la décision d'ouverture d'une 15^{ème} classe au sein du regroupement pédagogique du Couesnon à compter de la rentrée 2021. Il s'agit d'une classe de maternelle qui ne pourra se situer que sur le site de l'école de Vendel.

Vu l'urgence, il est fait le choix de la construction d'un bâtiment modulaire préfabriqué en usine. L'objectif étant de réduire au minima les temps de construction.

Il informe le conseil municipal qu'une consultation pour un marché public de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de l'école avec un bâtiment modulaire qui sera relié à la chaufferie existante de la salle des fêtes a été lancé.

Ce projet peut être éligible aux aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Les besoins sont les suivants : une classe de 75m², 1 dortoir de 50m², des toilettes-lavabos-douche de 20 m², un hall d'accueil de 30 m² et un local de rangement pour 10 m² soit un total de 185 m².

Pour la rentrée 2021, l'équipement en mobilier et matériel est donné selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'oeuvre	61 200	FINANCEMENT	Taux	montant
Construction et installation du bâtiment	330 000	DETR	40%	184 480
Réseau chauffage	10 000	DSIL	40%	184 480
Aménagement extérieur et clôture	50 000	Fonds propres		92 240
Voies et réseaux	10 000			
Sous-total travaux	400 000			
TOTAL	461 200			461 200

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le plan de financement relatif à la construction et mise en place d'un bâtiment modulaire dans le cadre de l'extension de l'école maternelle de Vendel.

SOLLICITE l'aide de l'Etat pour :

-la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la catégorie « soutien aux communes nouvelles » à hauteur de 40% pour 2021

-la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40% pour 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7- DCM2020.3.23 DEMANDE DE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – TRAVAUX DE SECURITE SUR L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

Monsieur Prigent, adjoint au maire, en charge des bâtiment communaux, fait part au conseil municipal de la nécessité à programmer de travaux de mise en sécurité et de mise aux normes de l'église de Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon :

- 1) Mise en conformité de l'installation du paratonnerre (liaison équipotentielle des terres, protections contre les surtension, seconde descente)
- 2) Travaux sur l'installation campanaire :
- 3) Travaux sur le beffroi des cloches en raison d'une anomalie structurelle
- 4) Création d'un terrasson d'étanchéité : le clocher n'en dispose pas et l'eau de pluie entre alors par les ouvertures de la flèche et se répand sur l'ensemble du clocher, altérant boiseries et menuiseries.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 22 550€ HT soit 27 060€TTC

Ce projet peut être éligible aux aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Un premier estimatif du coût de l'opération est donné selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Mise en conformité de l'installation du paratonnerre	6 130	FINANCEMENT	Taux	montant
Installation campanaire	1 915	DETR	40%	9 020
Beffroi des cloches	5 825			
Création d'un terrasson d'étanchéité	8 680	Fonds propres	60%	13 530
Total	22 550			22 550

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le plan de financement relatif aux travaux de l'église de Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon.

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la catégorie « soutien aux communes nouvelles » à hauteur de 40% pour 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

M. Prigent indique par ailleurs que la société Art Camp est retenue pour la maintenance des cloches et des paratonnerres pour 768€ /an.

8- DCM202.3.24 DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE LIE A LA RENOVATION THERMIQUE -INSTALLATION D'UN SYSTEME DE PILOTAGE POUR LA SALLE DES FETES DE VENDEL

Monsieur le Maire explique qu'un premier dépôt de dossier a été réalisé le 25 février au titre de la Gestion Technique Centralisée (GTC) simplifiée et évolutive du système de chauffage et

de ventilation de l'école, de la cantine et de la salle des fêtes de Vendel.

L'objectif de la commune est :

-d'installer un système de pilotage à distance facilitant ainsi son utilisation

-de chauffer le nouveau bâtiment modulaire (15^{ème} classe) avec la même chaufferie et ce sans augmentation de la consommation énergétique globale grâce aux économies engendrées par la mise en place de la GTC.

Ce projet peut être éligible aux aides de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du plan de relance thermique.

Un premier estimatif du coût de l'opération est donné selon le plan de financement ci- dessous :

DEPENSES		RECETTES		
		FINANCEMENT	Taux	montant
Installation d'une télégestion	16 229.00	DSIL	80%	12 983
		Fonds propres	20%	3 246
Total	16 229.00			16 229

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le plan de financement relatif à l'installation d'un dispositif de Gestion Technique Centralisée (GTC) à la salle des fêtes/cantine de Vendel.

SOLLICITE l'aide de l'Etat pour :

-la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 80% pour 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

8- DCM2020.3.25 DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE LIE A LA RENOVATION THERMIQUE -REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FIOUL DE LA SALLE DES FETES /CANTINE DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

Monsieur le Maire explique qu'un premier dépôt de dossier a été réalisé le 25 février au titre de l'optimisation de la performance énergétique du système de chauffage et de ventilation pour la salle des fêtes de St Jean.

La chaudière fioul de la salle des fêtes/cantine de St Jean est vétuste et consomme de fait plus qu'une chaudière récente. En la changeant, on peut espérer une réduction de 30 % de la consommation. La commune espère un nouveau système de chauffage qui permette la meilleure performance possible, une bonne diffusion de la chaleur sans mouvement d'air et une diminution maximale des nuisances sonores(cantine)

Ce projet peut être éligible aux aides de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du plan de relance thermique.

Un premier estimatif du coût de l'opération est donné selon le plan de financement ci- dessous :

DEPENSES HT		RECETTES		
		FINANCEMENT	Taux	montant
Pose d'une chaudière à condensation	39 130	DSIL	80%	31 304
		Fonds propres	20%	7 826
Total	39 130			39 130

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le plan de financement relatif à l'installation d'une chaudière à condensation dans la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Couesnon.

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 80% pour 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

9- DCM2020.3.26 TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES, EMBLEMES CAVE-URNE ET COLOMBARIUM, JARDIN DU SOUVENIR POUR LES CIMETIERES DE RIVES-DU-COUESNON

Vu la délibération n°2019/8/70 du 13 juin 2019 relative à la fixation des tarifs de concessions funéraires pour les 4 communes historiques,

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de fixer de nouveaux tarifs harmonisés sur l'ensemble de la commune, étant précisé qu'ils seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire,

Vu l'avis de la commission « cimetières » en date du 24 septembre 2021,

Sur proposition de Monsieur le maire,

Après examen et délibéré (2 abstentions : Chrystèle Cornec et Mathieu Chapelle) :

FIXE les nouveaux tarifs des concessions emplacements cave-urne et columbarium ainsi que les prestations liées au jardin du souvenir comme ci-dessous :

1-Concessions cimetière :

15 ans	30 ans	50 ans
300€	500€	900€

2-Emplacement cave-urne

15 ans	30 ans	50 ans
150€	300€	450€

3- Colombarium

15 ans	30 ans	50 ans
300€	500€	900€

4- Jardin du Souvenir :

50€ pour la dispersion des cendres

150€ la plaque gravée avec dispersion des cendres comprises.

La plaque sera commandée par la commune et la gravure comprendra les éléments suivants : nom, prénom, année de naissance, année de décès.

PRECISE que les tarifs seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire

DIT que les recettes seront prévues au budget principal.

10-DCM2020.3.27 RENOUELEMENT DU BAIL EMPHYTETIQUE RELATIF A L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 7 RUE DES ECOLES AVEC LE CCAS

Par délibération du 8 octobre 2020, le Conseil municipal décidait de renouveler le bail emphytéotique qui avait été conclu pour 30 ans entre la commune de Saint-Jean-sur-Couesnon et le CCAS.

La redevance annuelle était fixée à un euro.

Il s'avère que l'avis des domaines doit précéder cette décision.

L'inspection des Finances Publiques du service des domaines a visité les logements de l'ancien presbytère le lundi 1^{er} Mars 2021.

Le Maire présente l'avis des domaines rendu suite à la visite des logements de l'ancien presbytère le 1^{er} mars 2021. La redevance annuelle proposée est de 15 000€. Or le montant proposé dans le précédent bail était de 1 franc symbolique et il avait décidé le 8/10/2020 de fixer la redevance annuelle à un euro.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible aux collectivités territoriales de s'écarter de cette valeur sur délibération motivée. En effet, étant donné que les loyers perçus par le C.C.A.S pour les 4 logements du presbytère s'élèvent à **20 258.36€**, verser une redevance annuelle de 15 000€ à la Commune ne permettrait alors pas d'effectuer l'ensemble des missions du C.C.A.S et engendrerait le versement d'une subvention de fonctionnement par la commune au profit du C.C.A.S.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de maintenir la décision du 8/10/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTÉ de renouveler le bail emphytéotique de mise à disposition de l'immeuble sis au 7 rue des écoles à Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon au CCAS et dans les mêmes conditions :

- loyer annuel du 1^{er} juin au 31 mai d'un euro symbolique avec un versement au 1^{er} juin 2021 ;

- le CCAS a la possibilité d'engager toutes les opérations nécessaires à la réhabilitation des logements ainsi qu'à la possibilité de sous-louer les dits-logements ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître Blanchet ; notaire à Fougères.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de ses décisions :

1- DCM 2021/02 du 19/02/2021

Monsieur le Maire décide d'accepter le devis de la société d'assurance mutuelle MAIF, CGS Construction TSA 55113, 79 060 Niort en vue de souscrire à la garantie dommages-ouvrage dans le cadre de la réhabilitation et l'extension du presbytère de Saint-Georges-de-Chesné, commune déléguée de Rives-du-Couesnon selon les conditions suivantes :

Proposition tarifaire établie sur le coût prévisionnel de l'opération (montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et contrôle technique) soit 1 434 369.04€TTC

- Taux HT de 0.54% soit 0.5886% en TTC (taxe 9%)
- Cotisation HT de 7 745.59€ soit 8 442.70€ TTC sans franchise (taxe 9%)

2- DCM 2021/03 du 19/02/2021

Monsieur le Maire décide d'accepter le devis de du Syndicat départemental d'énergie 35 en vue de la pose de 2 mâts autonomes aux arrêts de car situés au -lieu-dit « La Juhellerie » à Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon pour un montant reste à charge de la commune de 2 737.73€ HT.

3- DCM 2021/04 du 24/03/2021

Monsieur le Maire décide d'accepter le devis de la société ArtCamp, ZA de Pommeret, 6 rue Fulgence Bienvenue, 22 120 Pommeret en vue de remplacer le moteur de volée de la cloche 1 de l'église Saint Martin de Vendel, commune déléguée de Rives-du-Couesnon pour un montant de 1 420.00€ HT soit 1 704€ TTC.

Prochaine réunion du conseil municipal jeudi 15 avril à 19h30.

La séance est levée à 23h.